

Copiant les erreurs de la France, le Portugal offre la nationalité portugaise aux enfants d'étrangers...

écrit par Christine Tasin | 14 mai 2020



Íris Vieira avec son fils

Le Grand Remplacement, en France, a commencé en 74 par le regroupement familial et a abouti à son acmé avec le droit du sol.

Dans la plupart des pays, depuis le début des nations, un enfant a la nationalité de ses parents. Un enfant dont au moins l'un des parents est français l'est lui aussi. Quel que soit l'endroit où il naît. C'est ce que l'on appelle "le droit du sang".

Mais cela n'arrangeait pas nos rempalcistes, comme le dit l'ami Renaud Camus, qui ont inventé "le droit du sol", à savoir qu'il suffit qu'un enfant naisse sur le sol français, bien que ses parents soient étrangers, pour qu'il soit français. Cela produit la catastrophe de Mayotte où les Comoriennes viennent accoucher, et la catastrophe française qui voit migrantes et immigrées manquant paraît-il du strict nécessaire se faire engrosser sans soucis pour l'enfant à venir... assurés d'être inexpulsable avec un enfant né en France si elle réussit à y rester un minimum de temps.

En France, pour l'heure, il y a une petite, ridicule... restriction, c'est que l'enfant ne devient (automatiquement) français qu'à ses 18 ans, sauf exceptions.

En 1993, Balladur fait voter une loi accordant la nationalité française aux enfants nés en France de parents étrangers, à condition de manifester, à 18 ans, le désir de devenir français.

En 1998, Jospin fait voter la loi actuelle qui prévoit que tout enfant né en France de parents étrangers a la nationalité française sans avoir besoin de la demander.

Et, en 2016, Hollande-Valls ont fait en sorte que puisse avoir la nationalité française celui qui a juste un frère ou une soeur français...

Admirez en [bas de la loi la](#) liste des signataires-traîtres à la nation : Hollande, Valls, Ayrault, Belkacem, Cazeneuve, Touraine, El Khomri, Pau-Langevin, Urvoas, et... **Macron !**

Pour les particularités et exceptions voir l'article ci-dessous :

"Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à ses 18 ans", [assure l'administration française](#), à condition qu'il réside en France et qu'il y ait vécu pendant au moins cinq ans depuis ses 11 ans.

La démarche est automatique, mais l'enfant doit demander un certificat pour prouver sa nationalité et prouver qu'il y a droit avec des livrets scolaires par exemple, des certificats de scolarité ou de travail.

[...]

Voir tout l'article ici :

<https://www.bfmtv.com/police-justice/comment-fonctionne-le-droit-du-sol-en-france-1422081.html>

.

Le résultat est là, catastrophique, avec l'assurance que, en 2050 et peut-être avant la France sera un pays musulman gouverné par des musulmans qui seront majoritaires. Sauf si...

.

Et voilà que le Portugal, faisant jusque-là figure d'Eldorado vierge de toute immigration, voire de repli pour nombre de Français, surtout des retraités, se lance dans la bataille immigrationniste et mondialiste... et se met en demeure de "naturaliser" à tour de bras à son tour.

Antonio Costa, premier ministre socialiste depuis 2015 fait tout, en effet, pour attirer des immigrés, surtout des jeunes, donc des Africains, la démographie portugaise étant insuffisante pour renouveler la population. C'est le même schéma partout en Europe de l'Ouest, on ne me fera pas croire que c'est un hasard.

Reste à savoir si les Portugais qui ont le sang chaud, quoique d'un naturel pacifique, se laisseront faire ou s'ils sortiront les fourches.

.

Ci-dessous la traduction google d'un article en portugais,

datant de la fin 2019, montrant la joie des Africains vivant au Portugal devant la nouvelle législation en matière de nationalité.

Le Portugal se prépare à modifier la loi sur la nationalité et à éliminer les citoyens "apatrides"

Par João Carlos (Lisbonne) | 12.22.2019

Les modifications proposées à la loi sur la nationalité au Portugal par les partis PAN et PCP ouvrent la voie à la naturalisation des enfants de citoyens africains nés au Portugal. La loi n'a pas d'effet rétroactif.

Argentina Lopes est originaire de São Tomé Príncipe et possède un permis de séjour au Portugal, un pays qui l'a accueillie il y a 10 ans. Sa fille de cinq ans est née au Portugal, mais n'avait pas droit à la nationalité portugaise. Le cas de cette immigrée de Sao Tomé, qui a refusé d'enregistrer son témoignage pour DW Africa, n'est pas le seul dans ce pays d'Europe occidentale, bien que ces données ne soient pas rendues publiques et formelles.



Iris Vieira avec son fils

Íris Vieira est également originaire du Cap-Vert, mais a été plus "chanceuse". Son fils né au Portugal a la nationalité portugaise, car un de ses parents est portugais. «Je suis venue étudier. A l'époque des visas, nous avons commencé à avoir un [permis de séjour].

Ensuite, j'étais en dernière année de collège, j'ai épousé son père et automatiquement aussi eu droit à la nationalité. Et lui, comme son père est né ici, il avait automatiquement [nationalité portugaise] », résume-t-il.

Que défendent les nouvelles propositions de loi?

Conformément aux amendements proposés à la loi sur la nationalité, qui ont été discutés et approuvés en général le 12 décembre, les enfants d'immigrés nés sur le sol portugais peuvent être portugais.

Parmi les projets de quatre partis présentés au Parlement à Lisbonne, les amendements du Parti des personnes, des animaux et de la nature (PAN) et du Parti communiste portugais (PCP), qui ont été renvoyés pour débat dans la spécialité, sont les

plus consensuels. Ces changements considèrent que les enfants d'immigrés nés au Portugal pourront obtenir la nationalité tant que l'un des parents réside sur le territoire portugais.



• Eurico Monteiro, ambassadeur du Cap-Vert au Portugal

Pour l'avocat Adriano Malalane, la proposition du PCP est la plus équilibrée car elle inclut le temps passé au Portugal.

"C'est la proposition qui établit un ensemble d'exigences nécessaires pour que cela se produise. Parce qu'en ce moment, en fait, il y a des enfants

étrangers qui sont nés au Portugal et qui restent avec la nationalité portugaise d'origine, lorsque l'un des parents a déjà résidé au Portugal avec un permis de séjour pour au moins deux ans", commente-t-il.

L'avocat portugais-mozambicain est contre la facilitation excessive de l'octroi de la nationalité, le Portugal faisant partie de l'espace Schengen. Adriano Malalane précise, d'autre part, que les nouveaux amendements à la loi ne couvriront que les enfants nés après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. En d'autres termes, cela ne profite pas aux enfants de citoyens étrangers nés avant cela.

"Lorsque la loi est votée, elle est en vigueur pour l'avenir. Elle n'a généralement pas d'effets rétroactifs, à moins que le législateur n'ait l'intention d'accorder cet avantage et de conférer des effets rétroactifs. Mais, cela ne se produit généralement pas de cette façon", explique l'avocat.

Cet examen législatif, selon les termes d'Eurico Monteiro, ambassadeur du Cap-Vert au Portugal, est "une étape importante" et "bénéficie clairement à la population immigrée".

"En ce sens, il garantit un droit important, qui est le droit d'avoir la nationalité et, par conséquent, le rejet d'une forme globale du statut d'apatride et la facilité qui est donnée aujourd'hui, en fait, d'avoir la nationalité", défend le diplomate.

"Il est évident que toute cette réforme va aussi dans le sens du rapprochement des pays qui adoptent le système appelé jus soli, c'est-à-dire que le lieu de naissance est celui qui doit déterminer le lieu de nationalité et non exactement le sang

<https://www.dw.com/pt-002/portugal-prepara-se-para--mudar-lei-da-nacionalidade-e-acabar-com-cidad%C3%A3os-ap%C3%A1trida/a-51772716>